



**ALLOCUTION  
DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
ANATOLE COLLINET MAKOSSO  
A L'OUVERTURE DU SEGMENT  
MINISTERIEL DE LA REUNION  
EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE  
LA COMIFAC**

**Brazzaville, 30 septembre 2022**

- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres des Forêts et de l'Environnement des pays membres de la COMIFAC ;
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs de mission diplomatique ;
- Monsieur le Représentant du Président de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique centrale ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office des Nations Unies contre les Drogues et les Crimes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFDC) ;
- Madame la Mairesse de Kintélé ;
- Distingués invités,
- Mesdames et Messieurs.

Au nom du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence, Denis SASSOU NGUESSO et à mon nom propre, je souhaite la bienvenue en terre congolaise à tous les participants. Il vous souviendra que l'acte fondateur de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été signé à Brazzaville le 5 février 2005. C'est donc un honneur pour notre pays, la République du Congo, d'accueillir, de manière régulière, les réunions de cette institution.

Dans l'élan, permettez que j'exprime notre profonde gratitude à la COMIFAC qui a bien voulu renouveler son choix sur la République du Congo pour abriter cette session extraordinaire des ministres, prélude, à la participation de notre sous-région aux différentes conférences des parties : sur le climat, la biodiversité et le commerce illicite des espèces sauvages.

Je saisis cette occasion qui m'est offerte pour saluer les réalisations de la COMIFAC dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 dans laquelle nos Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés pour la Conservation et la gestion durable concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

En dépit des difficultés financières que connaît notre institution, force est de constater qu'elle ne cesse de ménager des efforts pour renforcer la visibilité de notre combat pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

C'est ici et maintenant que j'invite tous les pays membres de la COMIFAC à honorer leurs engagements, notamment l'acquittement de leurs contributions financières.

**Mesdames et Messieurs,**

L'Afrique centrale reste l'une des seules régions au monde qui absorbe plus de carbone qu'elle n'en émet. C'est la raison pour laquelle, les actions qui viennent soutenir la protection du premier poumon en termes de bilan carbone des bassins tropicaux net positif du monde, ses tourbières et

autres écosystèmes, sont essentielles aux efforts de freinage du réchauffement climatique.

Pour maintenir et accroître ce niveau d'absorption, les Etats membres de la COMIFAC ont pris un certain nombre de mesures, notamment la création de 208 aires protégées, soit environ 799.000 km<sup>2</sup>.

Nos États font aussi d'importants efforts pour la gestion durable des forêts, en témoigne le faible niveau de déforestation.

A ce jour, l'Afrique centrale peut se féliciter des 24 millions d'hectares de forêts aménagées dont 5,3 millions certifiées suivant des standards de « gestion responsable ». Déjà, plusieurs programmes de restauration des zones dégradées sont en cours.

En retour, notre sous-région devrait bénéficier d'un financement proportionnel à son potentiel effectif d'atténuation du climat, à savoir de 26 à 30 % de l'ensemble du financement climatique. Il est plus que temps de mutualiser nos énergies régionales à l'effet de la mobilisation des ressources financières.

Selon des études récentes, il est relevé que l'Afrique centrale est reconnue comme source et point de transit important du trafic des ressources naturelles. Le montant estimé pour ce réseau de criminels organisés est estimé à cent cinquante-quatre (154) milliards de FCFA, des sommes qui échappent aux économies des États d'Afrique Centrale.

Aussi, nos États doivent-ils développer un dispositif légal et institutionnel contre la criminalité environnementale en Afrique centrale. Dans cette perspective, ils doivent donner la robustesse et de la vélocité à nos systèmes d'alerte dans la Communauté.

S'agissant des négociations dans les Conférences des Parties, notre sous-région doit parler d'une seule voix, manière de faire valoir notre plaidoyer commun.

**Mesdames et Messieurs les Experts,**

Deux jours durant, vous avez travaillé avec abnégation pour la production des positions communes de notre sous-région sur les thématiques des négociations qui devront avoir lieu dans les mois à venir. Je vous en félicite.

Sur ce, je déclare donc ouverte, la Réunion extraordinaire des Ministres d'Afrique centrale préparatoire aux différentes COP en 2022 sur la lutte contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement.

**Vive la coopération internationale ;**

**Vive la COMIFAC ;**

**Je vous remercie.**